

**LISTE DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MARS 2024**

Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du CGCT

- Délibération n°2024017 examinée le 29/03/2024 – **Vote du Compte Financier Unique 2023**
Approuvée à l'unanimité

Les résultats du compte financier unique 2023 sont les suivants :

Section de fonctionnement

Section d'investissement

Dépenses 2023 : 366 443,87 €

Dépenses 2023 : 158 971,99 €

Recettes 2023 : 454 209,63 €

Recettes 2023 : 278 077,06 €

Résultat : 87 765,76 €

Résultat : 119 105,07 €

Résultat 2022 : 284 244,35 €

Résultat 2022 : - 101 499,63 €

TOTAL 2023 : 372 010,11 €

TOTAL 2023 : 17 605,44 €

- Délibération n°2024018 examinée le 29/03/2024 – **Affectation du résultat 2023**
Approuvée à l'unanimité

L'excédent de fonctionnement 2023 est reporté en recettes de fonctionnement 2024 soit au compte R002

L'excédent d'investissement 2023 est reporté en recettes d'investissement 2024 soit au compte R001

(R002 = 372 010,11 €

R001 = 17 605,44 €)

- Délibération n°2024019 examinée le 29/03/2024 – **Vote des taux d'imposition 2024**
Les taux d'imposition de la commune n'ont pas été augmentés

Taxe foncière bâtie : 36,19 %

Taxe foncière non bâtie : 32,05 %

Taxe d'habitation : 8,77 %

Approuvée à l'unanimité

- Délibération n°2024020 examinée le 29/03/2024 – **Subventions de fonctionnement aux associations**
Approuvée à l'unanimité

- Délibération n°2024021 examinée le 29/03/2024 – **Vote du budget primitif 2024**
Approuvée à l'unanimité

Le budget s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	751 178,87 €	751 178,87 €
Section d'investissement	278 809 €	278 809 €
TOTAL	1 029 987,87 €	1 029 987,87 €

- Délibération n°2024021 examinée le 29/03/2024 – **Demande de dérogation pour maintien de la semaine à 4 jours à l'école communale**
Approuvée à l'unanimité
- Délibération n°2024022 examinée le 29/03/2024 – **Etude de la cartographie des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables**
Approuvée à l'unanimité

Accepte les zones d'accélération pour l'implantation d'installations, de production d'énergies renouvelables solaires et géothermiques sur les bases des cartes proposées et décide du retrait des zones d'accélération et des zones intermédiaires proposées sur la cartographie pour la méthanisation et l'éolien (servitude aéronautique partielle sur la commune et existence de servitude Protection Monuments Historiques).

Pour copie conforme,

le 04 avril 2024

Le Maire,



Jean-Louis GODEFROY